Image not found or type unknown

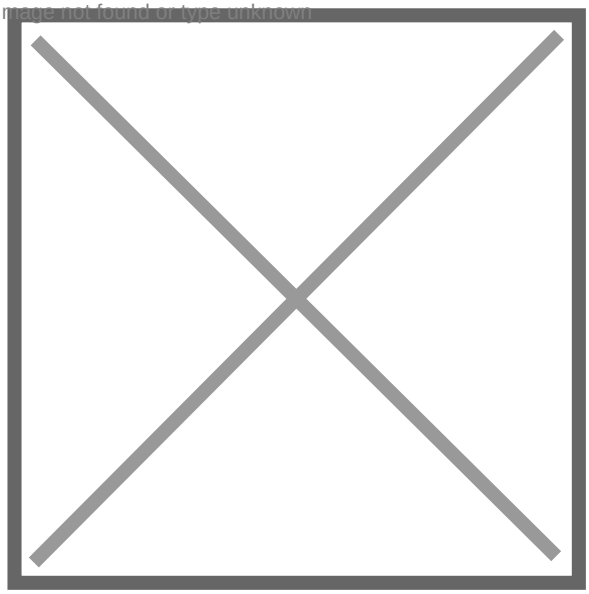

Salaire et acompte chez un chauffeur routier

Par **lalandaise**, le **18/01/2010** à **16:58**

Bonjour,

Suite a un entretien avec mon avocat pour un souci familial, il a calculé mon salaire et a vu que je n'étais pas payé au taux de la promesse d'embauche, suite a ça mon employeur a reçu une lettre et depuis il ne veut plus me donner mon acompte de 400 €uros qu'il me versait avant. Je suis chauffeur routier dans la messagerie. Merci d'avance pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **24/01/2010** à **08:32**

bonjour,

l'employeur est obligé de vous donner un acompte si vous êtes mensualisé et que vous en faites la demande.

l'acompte doit être effectué sur le travail effectué... en milieu de mois vous pouvez demander un acompte du montant de la moitié de votre salaire...

envoyez lui une lettre recommandée pour lui rappeler ses obligations.... si pas de suite, il faudra songer à aller aux prud'hommes.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés